



Avoir prêté de l'argent sans reconnaissance de dette

Par **FOUCHEZ**, le **11/04/2012 à 18:02**

Bonjour,j'ai prêté de l'argent a mon ex beau.frère pendant 6ans meme des prets bancaires effectués pour lui!!jusqu'a ce jour il me remboursait petit a petit mais aujourd'hui plus rien!!il n'a jamais voulu me faire de reconnaissance de dettes!!quels sont mes droits pour récupérer mon argent? sachant que j'ai toujours effectué des virements ou chèques bancaires sur mon compte personnel ayant tous mes relevés en ma possession!!!dans l'attente d'une réponse!!cordialement

Par **youris**, le **11/04/2012 à 18:08**

bjr,

si votre beau frère refuse de vous rembourser, il ne reste que la procédure devant un tribunal (selon le montant de la dette), en l'absence de reconnaissance de dette il n'est pas certain que vous obteniez satisfaction.

surtout que vous écrivez que votre beau frère refusait de faire des reconnaissances de dettes et qu'apparemment vous avez continué à lui prêter de l'argent.

commencez par lui faire une mise en demeure de vous rembourser par LRAR en joignant un récapitulatif des sommes prêtées et remboursées avec les dates.

cdt